

Compte-rendu des Conseils Scientifiques, restreint et plénier, du 20 septembre 2011.

**par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale)
soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.**

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, Pierre Damphousse, Michael Davie, Chiara Lastraioli, Michel Le Corff, Jean-Jacques Tatin-Gourier et Valérie Vignaux.

1. Points d'information générale

M. Isingrini annonce d'abord que la région a décidé de donner 5 bourses supplémentaires à partir de l'an prochain (on passe donc de 29 à 34 dont 9 pour les ED SHS, Orléans-Tours).

Les contrats doctoraux : le nombre d'emploi est redéfini chaque année à la hausse ou à la baisse. Il y en a cette année 82.

Le CIES n'existe plus et le dispositif doit être pris en charge par les universités. À Tours, il est décidé de maintenir l'existant en s'appuyant sur le périmètre Tours-Poitiers-Limoges-La Rochelle (Orléans souhaitant initier une coopération avec l'IUFM). Des élus réagissent : c'est un comble de faire des ED avec Orléans et de voir la formation des enseignants ne pas être commune !

Le CS accueille aussi désormais un représentant du SUFCO.

L'université de Tours est entrée en phase de négociation avec les établissements publics (CNRS, INSERM). Pour l'U 618, l'INSERM n'a pas voulu reconnaître 2 équipes sur les 4. Mais ces 2 équipes vont fusionner et prendre le statut d'EA et sera réévaluée dans 2 ans, en vue de réintégrer l'UMR. Un débat s'engage sur la pertinence de ce projet. Le GICC a rencontré le même problème : le CNRS ne souhaite reconnaître que 3 équipes sur 5. Les élus UPUP-UPC interrogent le VP sur le soutien de l'université aux EA : l'université pousse à la labellisation, mais en réalité il y a beaucoup de casse et la question se pose de l'attitude de l'université avec les EA. M. Isingrini répond que « les laboratoires ont une durée de vie » : le temps des labos qui duraient 30 ans est fini...

Le LI se voit proposer une labellisation d'une de ses équipes notée A+ par l'AERES.

La négociation avec le ministère n'est pas encore entamée, elle aura lieu dans le courant de l'automne. Le message du ministère : pas de problème de reconnaissance pour les équipes A+, A et B. En revanche, il fait peser une menace de non-reconnaissance sur les équipes notées C. M. Isingrini soutient donc qu'il faut penser à la recomposition du secteur Droit, en particulier autour du GERCIE et favoriser la naissance d'un seul laboratoire de Droit. D'après M. Isingrini, tous les collègues de Droit sont d'accord sur ce projet. Un élu s'interroge sur le rôle du recrutement pas l'agrégation en Droit qui ne permet peut-être pas de constituer des équipes de recherche cohérente, puisque la recherche n'est pas ce qui est le plus valorisé dans cette agrégation.

39 postes ont été publiés au mouvement 2011 (26 MCF et PR). 5 n'ont pas été pourvus (4 MCF dont 2 chaires-mixtes qui n'ont pas trouvé de candidats). Un débat s'engage sur l'incapacité de l'université à pourvoir ces chaires : manque de publicité ou manque d'attractivité ? L'endo-recrutement est autour de 30 % : en diminution chez les PR et stable chez les MCF.

2. Préviation d'utilisation des emplois vacants des Enseignants-Chercheurs (mouvement synchronisé) et des personnels BIATOS

Les élus interrogent... Florence Allary explique le mode réglementaire : c'est le directeur de composante qui est saisi par le SPRH. On espère une concertation en amont, mais rien ne prouve qu'elle a eu lieu. Après, la proposition des doyens arrive en réunion des directeurs de composante qui permet une réunion plus large à l'échelle de l'établissement. C'est là que se fait le redéploiement éventuel. Puis ce sont les conseils qui prennent en charge la question. M. Isingrini admet qu'il peut y avoir des problèmes au sein des UFR dans l'élaboration des demandes et qu'il faudrait que l'université veille davantage au maintien de la collégialité.

À la réunion des directeurs de composantes, le Président a détaillé 4 priorités : continuer la politique contre le sur-encadrement ; renforcer le C2I ; renforcer l'enseignement à distance ; une politique de recrutement en droit.

Les postes sont considérés un par un. Ne sont discutés que les postes qui posent problème. Éventuellement, un vote séparé se fait alors.

PR 1388 : retraite de Patrick Laurence (PR Lettres classiques). Le poste est proposé au redéploiement : PR section 2 pour le GERCIE. Les élus UPUP-UPC interviennent pour défendre le maintien de ce poste qui pourrait priver l'équipe "épistolaire antique" et s'étonnent de ce redéploiement alors que la section 2 n'a pas réussi à pourvoir un poste de MCF au dernier recrutement et que des postes d'ATER empruntés à d'autres disciplines sont en réalité utilisés pour des contrats d'enseignement de 96 h ! Mme Allary précise que ce poste est un prêt d'un an (motivé par une opportunité de recrutement en Droit) et qu'il retournera à l'UFR l'an prochain. Les élus UPUP-UPC appellent les collègues à rester vigilants pour retrouver avec certitude ce poste.

PRCE 1184 : retraite de M.C. Thibault. Proposé PRCE pour le C2I. Une discussion s'engage sur le profil de ce poste, d'autant plus qu'aucun concours du secondaire ne correspond à la discipline « Informatique ». On se demande quel sera le service du collègue recruté et si ce poste est attractif.

PR 0060 : mutation de Bernard Banoun (PR allemand). Le poste est proposé au redéploiement en section 7 (linguistique). Les élus UPUP-UPC informent le conseil que la perte de ce PR handicape sérieusement le futur master franco-allemand en partenariat avec Bochum : les arguments ne manquent pas tant sur le plan recherche (ANR traduction) que sur le plan enseignement. Mais l'équipe présidentielle ne veut rien entendre.

MCF 0303 : retraite de Heinz Raschel, proposé au redéploiement en section 7 « Sciences du langage ». Une discussion s'engage sur la politique de rééquilibrage entre ICD et LLL. Les élus UPUP veulent bien entendre le nécessaire développement du LLL, mais s'étonne que les postes soient systématiquement pris à ICD. Vote : 6 contre, 5 abstentions, 13 pour.

PR 0002 : mutation de Philippe Chassigne (histoire contemporaine section 22). Le poste n'est pas proposé au concours en 2012. Les élus UPUP-UPC réagissent à cette proposition (qui est d'ailleurs plutôt une non-proposition) car 3 postes vacants dans la même section ne donneront pas lieu à recrutement l'an prochain, ce qui place en grande difficulté le département d'histoire pour l'organisation des enseignements et ce qui fragilise la recherche en histoire. Les élus interpellent à ce sujet le VP : les mouvements présentés aujourd'hui entre les sections 22 et 21 laissent entendre de nouveaux et inquiétants bouleversements en histoire.

Réponse de M. Isingrini : l'équipe présidentielle a le sentiment qu'il n'y a pas d'accord à l'intérieur du département d'histoire. La recherche semble s'organiser à l'intérieur de CETHIS. Certains historiens ont formulé le vœu de resserrer l'équipe d'accueil autour de l'histoire ancienne. Les autres historiens pourraient ensuite se retrouver dans d'autres équipes. Mais l'équipe présidentielle est dans l'attente. Les élus UPUP-UPC font remarquer que les collègues d'histoire ont plutôt le sentiment que

l'équipe présidentielle pousse à une restructuration forcée et que la politique de gestion des postes pour 2012 donne plutôt l'impression que les décisions sont déjà prises. M. Isingrini s'engage alors à rencontrer le plus vite possible les collègues concernés.

Vote : 7 contre, 4 absentions, 13 pour.

PR 1188 : retraite de Laurine Quetin (musicologie). Le poste est proposé au redéploiement en PR histoire de l'art antique pour CETHIS. Les élus UPUP-UPC interviennent pour signaler les dangers de ce redéploiement : sur le plan des disciplines, la musicologie qui voit déjà disparaître un poste de CMF (retraite de M. de Lannoy redéployé en 21 section pour CETHIS) se trouve particulièrement malmenée ; en termes de recherches, l'équipe RTMus de ICD est fragilisée ; enfin, plus généralement, on retrouve avec le redéploiement concernant ce poste les problèmes relevés plus haut concernant la recherche en section 21 et 22. Michel Isingrini assure que les directeurs de composante se sont engagés à rendre un poste dès l'an prochain.

PR 0087 : retraite de Daniel Lemordant. Les élus interrogent le VP sur la promesse qui est faite d'une publication en 2013. Vote : 9 abstentions.

PRCE 0906 : retraite de M. Pinault. Le poste est proposé en redéploiement de maths à anglais. Des élus interviennent car les nouvelles maquettes de licence sollicitent particulièrement les mathématiques qui vont se trouver dans l'incapacité de répondre aux demandes des autres UFR.

Les élus UPUP-UPC font remarquer que le nombre de postes de PR non mis au concours en 2012 est très important : sur 17 postes vacants PR, 7 sont proposés en ATER ! C'est un mauvais signe.

Le reste de la liste est voté à l'unanimité.

Florence Allary intervient pour préciser la politique d'emploi concernant les postes Biatoss. Le principe est le même que pour les EC : ce sont les composantes qui examinent les postes et font parvenir au SPRH des propositions. Le ministère impose de recruter 15 % à travers des PACT (jeune non qualifié de moins de 25 à qui on propose un contrat susceptible d'être transformé en postes de titulaires). De même, 6 % des postes doivent être pourvus par des travailleurs handicapés. Au vu du premier travail établi par les composantes, il convient de déterminer la volumétrie des postes. Courant novembre, voire décembre, les postes seront déterminés. 34 postes sont susceptibles d'être ouverts. Le CEVU a revu à la hausse le nombre de postes (+ 2). Dans le cadre du passage au RCE, l'université s'est trouvée dans une situation difficile car des concours ouverts pour certaines catégories n'ont pas donné les résultats escomptés et la gestion de la masse salariale s'en est trouvée compliquée.

Un élu fait remarquer que la discussion sur les postes de Biatoss dans les équipes de recherche devrait se tenir de manière transversale donc dans le CS. Une discussion s'engage sur le rattachement des Biatoss : UFR ou équipe de recherche ? M. Isingrini rappelle que les postes de Biatoss sont rattachés à une UFR. Mais tous les élus (en particulier les directeurs d'équipes) ne sont pas de cet avis.

Le tableau volumétrique est d'une totale opacité : les chiffres ne disent rien d'éventuels redéploiements. Les élus UPUP-UPC s'abstiennent.

3. Budget recherche 2012

Dans l'attente de la négociation avec le ministère, l'équipe présidentielle prévoit d'allouer 70 % des crédits distribués en 2011. Au printemps suite à la négociation avec le ministère, les montants attribués seront réévalués.

La somme est toujours attribuée est fonction de critères définis dans un précédent CS (nombre de thèses, chercheurs publiants, note AERES, secteur scientifique, etc.).

D'après M. Isingrini, le budget recherche attribué par le ministère devrait être équivalent à celui de cette année.

La question se pose sur les unités qui comprennent plusieurs équipes, si certaines ont été classées A et B, le partage est fait par le directeur de l'équipe. Et dans ces cas là, les équipes B profitent du A, alors qu'une équipe seule qui serait classée B reste à un budget B.

L'ensemble des décisions sera reconsidéré en février-avril.

4. Questions Diverses

Demande d'une labellisation pour le colloque de gastronomie juive : acceptée.